

Déclaration pour un accueil digne et humain des personnes demandeuses d'asile

Attendu que l'article 2 de la Charte montréalaise des droits et responsabilités stipule que la dignité de l'être humain ne peut être sauvegardée sans que soient constamment et collectivement combattues la pauvreté ainsi que toutes les formes de discrimination, notamment celles fondées sur l'origine ethnique ou nationale, la couleur, l'âge, la condition sociale, l'état civil, la langue, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle ou le handicap;

Attendu que depuis 2018, la Ville de Montréal a mis en place des mesures visant à contribuer à la coordination et à l'élargissement de l'offre de services aux personnes à statut précaire d'immigration, y compris aux demandeurs d'asile, et a mis en place des mécanismes pour accroître la protection des personnes à statut précaire d'immigration contre des abus ou des actes criminels;

Attendu que Montréal assure un leadership au sein du Conseil des villes sur les migrations et a signé, en 2018, la déclaration des villes en soutien au Pacte mondial sur les migrations, scellant un engagement à coopérer pour faire face aux flux de personnes migrantes;

Attendu qu'en juin 2019, la Ville de Montréal a adopté la Politique d'accès aux services municipaux sans peur, qui permet d'offrir l'accès sans discrimination et sans peur aux programmes et aux services de la Ville de Montréal à toute personne vivant sur son territoire, sans égard à son statut d'immigration;

Attendu que depuis l'adoption de la Politique d'accès aux services municipaux sans peur, plus de 3 000 personnes ont pu se procurer une attestation d'identité et bénéficier de l'offre de services municipaux;

Attendu que plus de 70 % des nouvelles arrivantes et des nouveaux arrivants du Québec choisissent de s'établir à Montréal et que, chaque année, le nombre de personnes migrantes est en croissance, dont un nombre élevé ont un statut temporaire, sont en attente de statut, sont des demandeurs d'asile ou ont un statut précaire;

Attendu qu'à Montréal, seuls 1 200 places d'hébergement temporaire sont mises à disposition par le gouvernement provincial via le Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA), une grande proportion de personnes sont hébergées dans les hôtels réservés par le gouvernement du Canada

ou au sein de la communauté, créant ainsi deux systèmes distincts d'accompagnement des personnes demandeuses d'asile à Montréal;

Attendu que le traitement des demandes d'asile est compromis actuellement et que l'émission de certains documents, dont le permis de travail, encourt des délais déraisonnables, accentuant la précarité et la vulnérabilité des personnes demandeuses d'asile;

Attendu qu'une large frange de la population sans statut et à statut précaire, dont les personnes demandeuses d'asile, sont des travailleuses et des travailleurs qui contribuent activement à notre société, tout en étant privés de l'accès à certains services et à certaines aides financières;

Attendu que l'accès à de nombreux services essentiels, tels que l'aide à l'emploi, la représentation juridique et légale et l'accès aux garderies subventionnées, relève de la compétence du gouvernement du Québec et demeure limité pour les personnes demandeuses d'asile présentement;

Attendu qu'il est essentiel que les gouvernements du Canada et du Québec mettent en place une offre d'hébergement de transition dans les meilleurs délais pour faire face aux enjeux actuels liés à la crise du logement, et évitent que davantage de personnes et de familles ne se retrouvent dans les services d'hébergement pour personnes en situation d'itinérance;

Attendu qu'il est essentiel que le gouvernement du Canada et que le gouvernement du Québec assurent une meilleure collaboration et communication avec la Ville de Montréal en ce qui concerne le système d'hébergement temporaire dont il a la responsabilité, le tout afin d'assurer une cohabitation harmonieuse au sein des quartiers où se situent les sites d'hébergement et de préparer les milieux en conséquence;

Attendu que les organismes communautaires d'Ahuntsic-Cartierville venant en aide aux personnes demandeuses d'asile et aux personnes vulnérables souffrent d'un manque criant de ressources humaines et financières pour répondre aux besoins complexes et très grands de ces populations;

Attendu que les organismes d'Ahuntsic-Cartierville ont lancé un appel à l'aide à tous les paliers gouvernementaux lors de deux conférences de presse le 24 janvier 2023 et le 4 avril dernier;

Attendu que le gouvernement du Québec a annoncé une aide d'urgence de 3,5 M\$ le 6 février dernier, que Centraide du Grand Montréal a annoncé un fonds de 1,7 M\$ supplémentaire pour les banques d'aide alimentaire le 22 février, mais que, bien qu'elles soient les bienvenues, ces sommes d'urgence sont encore insuffisantes pour soutenir adéquatement les organismes les plus en demande sur le long terme et ne répondent pas aux demandes d'actions structurantes demandées par le milieu.;

Attendu qu'un centre d'hébergement du PRAIDA ouvrira ses portes dans le territoire d'Ahuntsic-Cartierville en juillet 2023 et accueillera 700 personnes demandeuses d'asile en hébergement temporaire;

Attendu que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au même titre que la Ville de Montréal, reconnaît la nécessité de changer de paradigme face aux mouvements migratoires mondiaux qui ne sont plus exceptionnels, mais qui sont devenus une nouvelle réalité à laquelle nous devons, au Canada, comme au Québec, assurer une réponse digne et humaine, soutenue par des solutions structurantes et pérennes;

Attendu que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au même titre que la Ville de Montréal, reconnaît la contribution essentielle des populations à statut précaire qui occupent des emplois qui assurent le bon fonctionnement de nos services et de notre société, ayant été en première ligne durant la pandémie et qui contribuent à répondre à la pénurie de main-d'œuvre.

Et résolu :

Que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville appuie les demandes suivantes adoptées par le Conseil Municipal de la Ville de Montréal :

Que l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville appuie la demande de la Ville de Montréal aux gouvernements du Québec et du Canada d'augmenter et de pérenniser le financement des organismes communautaires qui sont en première ligne pour soutenir les personnes demandeuses d'asile et les personnes vulnérables;

Que l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville appuie la demande impérative de la Ville de Montréal au gouvernement du Canada d'améliorer des délais de traitements des dossiers pour l'obtention du document d'identité de la personne demandeuse d'asile et du permis de travail;

Que l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville appuie la demande de la Ville de Montréal aux gouvernements du Québec et du Canada d'assurer des services de soutien juridique et social conséquents et adéquats au sein de tous les lieux d'hébergement afin d'assurer un niveau d'accompagnement équivalent aux personnes demandeuses d'asile hébergées par le PRAIDA;

Que l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville appuie l'exhortation de la Ville de Montréal au gouvernement du Québec d'augmenter les ressources financières, humaines et matérielles du PRAIDA afin d'élargir au plus grand nombre possible de personnes demandeuses d'asile l'accès à ses services;

Que l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville appuie la recommandation de la Ville de Montréal au gouvernement du Québec de permettre l'admissibilité des personnes demandeuses d'asile à l'ensemble de ses services et programmes gouvernementaux (accompagnement et soutien, services de garde subventionnés et mesures en emploi);

Que l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville réaffirme l'importance d'instaurer un programme de régularisation de statut pour toutes et tous.